



<b>AOÛT 1999</b>	
<b><u>Location d'érablière</u></b>	<b><u>Du nouveau en production porcine</u></b>
<b><u>Clinique d'ajustement de charrues</u></b>	<b><u>Des services pour la prochaine décennie</u></b>
<b><u>Une étable solaire pour les génisses</u></b>	<b><u>Une journée des jeunes éleveurs réussie</u></b>
<b><u>Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales</u></b>	<b><u>Gagnant du concours organisé par Jagribec</u></b>
<b><u>Pour en finir avec deux mythes!</u></b>	<b><u>PAEF: vaut mieux s'y préparer maintenant!</u></b>
<b><u>Aides financières plus avantageuses</u></b>	<b><u>Deux incontournables: gestion et efficacité</u></b>
<b><u>Production de viandes</u></b>	
<b>Accueil vision</b>	

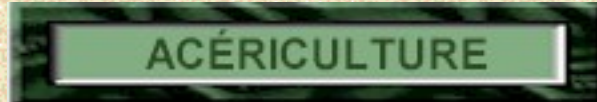
page accueil du site



vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000



## Location d'érablière

***Alain Boily, agronome***  
***Conseiller régional en acériculture***

La location d'érablière est une pratique répandue en agriculture. Afin que les deux parties, le locataire et le propriétaire, tirent avantage de cette situation et se sentent protégés, il importe qu'elles établissent et conignent par écrit dans un bail les droits et obligations de chacune. Un bail procure une garantie quant à la durée de la période d'utilisation et permet une meilleure planification de l'entreprise acéricole. Pour le propriétaire, le bail prévoit des conditions propices à un meilleur entretien des lieux et à sa conservation.

### **Identification des parties et de l'objet**

On y décrit le terrain loué: numéro de lot, rang, cadastre, canton. Mentionner aussi la superficie et les bâtiments loués.

### **Fins agricoles**

Il est avantageux, pour le locataire et le locateur, de préciser que l'érablière louée l'est à des fins d'exploitation acéricole. Certains travaux importants peuvent être à la charge du locataire et ainsi réduire le coût du loyer. Pensons par exemple à l'entretien du chemin et l'installation de la ligne électrique.

### **Durée**

La durée varie selon les objectifs recherchés. En acériculture, elle doit être d'au moins dix ans pour couvrir la durée de vie du système de tubulure. Les deux parties devraient envisager l'enregistrement du bail.

### **Renouvellement**

Si les deux parties se satisfont toujours du bail, ils n'ont pas à en préparer un autre. À son expiration, prévoir une clause de renouvellement automatique pour le même terme ou année après année, pendant un laps de temps déterminé, et procéder formellement par écrit quatre mois à l'avance pour renouveler ou résilier.

## **Loyer**

Le loyer doit tenir compte du potentiel de revenu qui est lui-même relié aux facteurs suivants: altitude, exposition aux vents dominants, diamètre des érables entaillés, santé et densité du peuplement et qualité de l'installation de la tubulure. D'autres facteurs peuvent aussi influencer la valeur du loyer: la construction d'un chemin d'accès et son coût d'entretien, la source d'énergie utilisée (électricité ou génératrice) et la présence d'une section habitable attenante à la cabane à sucre, si l'érablière est éloignée de la maison du requérant.

Il est possible de fixer le loyer en espèce ou en argent; comme base de négociation, utiliser le tiers du prix provincial pondéré du sirop et ceci à la fin de chaque printemps (ex.: 1,95\$ par livre correspond à 0,65\$ par entaille). Ne pas oublier de préciser à quel moment le ou les paiements doivent être faits. Advenant le non-paiement, la somme impayée portera intérêt au taux de 10% calculé semi-annuellement et de plus, après 6 mois, il y a annulation du bail.

## **Impositions foncières**

Les taxes foncières municipales et scolaires sont remboursables en partie à l'occupant d'une ferme s'il a le statut de producteur agricole. Souvent, le locataire se portera garant du paiement des taxes relatives au lot loué; il faut donc le prendre en considération lors de la négociation du prix.

## **Conditions et obligations**

Le propriétaire est tenu de garantir les défauts cachés ainsi que les troubles de droits (ex.: saisie); en cas de défaut, le locataire peut exiger des dommages et intérêts. Le propriétaire et le locataire ne peuvent, en cours de bail, changer la destination de la chose louée; par exemple, une partie de l'érablière ne pourrait être utilisée comme gravière.

Dans les cas de force majeure, le locataire ou le propriétaire peut demander la résiliation du bail si les réparations sont de nature à lui causer un préjudice sérieux. Le locataire dégage le propriétaire de toute responsabilité quant aux dommages ou réclamations pouvant résulter de l'exercice des droits prévus sur les immeubles loués.

## **Succession**

Normalement, les héritiers sont en mesure de poursuivre l'exercice des droits attribués au locataire et au propriétaire; s'il y a consentement des deux parties, le bail peut être respecté, et ce, même par une tierce personne.

## **Autres conditions**

- Si le locataire loue des bâtiments, il devra détenir une police d'assurance contre l'incendie et les risques

divers, s'il y a lieu.

- Le locataire et le propriétaire s'entendront avant de faire ou donner à contrat les travaux pour l'aménagement forestier qui comprend l'abattage et la récolte de bois, l'implantation et l'entretien d'infrastructures, la répression d'insectes, de maladies, ainsi que l'enlèvement de la végétation concurrente.

- Si le locataire apporte des améliorations avec l'accord du propriétaire, prévoir, à la fin du bail, une indemnité en fonction de la plus-value. En ce qui a trait au système de tubulure, il peut être amorti sur une période de 10 ans.

- Pendant la durée du bail, le locataire aura préférence pour acheter l'immeuble loué pourvu qu'il soit disposé à payer le prix demandé et respecter les conditions contenues dans toute offre d'achat reçue et acceptée par le propriétaire, sauf celles provenant de liens familiaux.

- Le locataire doit respecter des normes pour l'exploitation d'une érablière: il n'effectue l'entaillage que sur des érables dont les tiges atteignent au moins 20 centimètres (cm) de diamètre à une hauteur de 1,30 mètre au-dessus du niveau le plus élevé du sol. Il fait des entailles dont la profondeur est de moins de 5 cm pour les gros arbres et de 3,5 cm pour les petits, excluant l'épaisseur de l'écorce. Le nombre maximal d'entailles fait sur un même érable, tel que recommandé par le Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ), est de 1 entaille pour un diamètre de 20 à 40 cm; 2 entailles pour 40 à 60 cm; 3 entailles pour 60 cm et plus. À la fin de la saison de récolte, il prend des mesures visant à favoriser la cicatrisation des entailles. Pour ce faire, il désentaille immédiatement après la récolte; cette opération doit être faite en douceur afin de ne pas décoller l'écorce. Le locataire s'engage également à ne pas mettre de produit non recommandé par le MAPAQ dans les entailles.

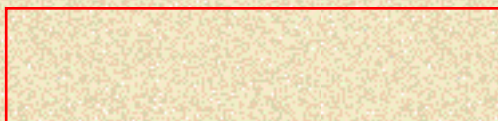
## **Sanction**

On peut aussi stipuler qu'une infraction aux clauses relatives à l'aménagement et au respect des normes d'entaillage entraîne une amende de 100\$ par arbre coupé ou entaillé en contravention.

## **Enregistrement et signature**

Tous les associés d'une raison sociale, propriétaire et locataire, doivent signer le bail en présence de deux témoins. Il est fortement recommandé de faire l'enregistrement du bail chez un notaire. Le contenu du présent texte ne pouvant prévoir toutes les situations, l'utilisateur doit le considérer comme un outil de base pour établir les droits et obligations de chacun.

1999.08.09





**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000**

**Date de la mise à jour: 2000-02-10**



Bibliothèque nationale  
du Québec

## COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

### **Lien externe à la publication**

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur



## Du nouveau en production porcine

Le Centre de formation agricole de Saint-Anselme et le Cégep de Lévis-Lauzon s'associent pour offrir une formation de niveau secondaire et collégial en production porcine, dans la région.

En effet, il sera dorénavant possible, pour celles et ceux qui le désirent, de s'inscrire dans un cheminement harmonisé répondant à leur intérêt pour la production porcine. Il conduit à l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) suivi de deux attestations d'études collégiales (AEC) traitant spécifiquement de cette production. La formation est d'une durée de deux ans et permet de répondre aux exigences liées à l'obtention de la prime à l'établissement de 30 000\$.

Par cette initiative, ces institutions souhaitent satisfaire les besoins de main-d'oeuvre et de relève dans ce secteur et stimuler l'intérêt de la clientèle à poursuivre des études post-secondaires. Pour des informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Lucie Goulet, conseillère en formation, Cégep de Lévis-Lauzon au 418.835.1421, poste 3363 ou Yoland Audet, directeur, Centre de formation agricole Saint-Anselme au 418.885.4517.



**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000**

**Date de la mise à jour: 2000-10-03**





GRANDES CULTURES

## Clinique d'ajustement de charrues

**Conrad Fauchon, conseiller agricole**

Même si on utilise de plus en plus le semis direct, le chisel ou de nouveaux équipements dans la préparation des sols, il faut et il faudra toujours revenir à l'utilisation de la charrue dans le système de rotation des cultures en général. Pour cela, afin de promouvoir une bonne qualité de labour et d'en savoir plus sur la charrue et ses composantes, le Centre de service de Lac-Etchemin vous invite à une clinique d'ajustement de charrues.

Cette clinique aura lieu le **mercredi 29 septembre 1999** à la Ferme Bilowic enr. (Simon Bilodeau, Liliane Wichens, Jérôme Bilodeau) au 129, rang 8 Ouest, Saint-Odilon. La rencontre se déroulera comme suit:

**10h00** Présentation

**10h15** Ajustement d'une charrue avec l'expert laboureur Richard Miville de la Ferme Mivilloise de Saint-Pamphile. Monsieur Miville est président de l'Association provinciale des laboureurs du Québec.

**11h30** Mise en pratique des conseils d'ajustement par cinq agriculteurs de la région.

**12h00** Dîner sur place à prix populaire en collaboration avec la Coopérative agricole de Langevin, Sainte-Justine.

**13h00** Démonstration pratique de labour au champ par cinq agriculteurs de la région suite à la théorie reçue en avant-midi.

**16h00** Fin de la démonstration.

À noter que pour bénéficier pleinement d'une clinique d'ajustement de charrues, il est également important d'entendre la partie théorique de l'avant-midi. Nous vous espérons nombreux et nombreuses à cette activité. Sachez qu'un champ soigneusement labouré est beau à voir; avant tout, il constitue une bonne base de culture. Si vous avez des problèmes avec votre charrue, c'est une belle occasion de savoir

comment les solutionner.

Veillez noter que l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps. Pour nous aider à planifier le dîner, s'il-vous-plaît, confirmer votre présence au Centre de service de Lac-Etchemin au 418.625.9001, avant le 27 septembre 1999.

mail  
gif

**vos commentaires**



[© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000](#)

**Date de la mise à jour: 2000-02-10**



ÉDITORIAL

## DES SERVICES POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

*Jacques Olivier, agronome, Directeur régional*

Toute organisation doit ajuster son fonctionnement lorsque des modifications majeures interviennent dans son environnement, autant à l'interne qu'à l'externe. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), à l'exemple d'autres ministères de la fonction publique, a vécu ces deux dernières années, des changements profonds, suite au départ à la retraite de plusieurs membres de son personnel, et leur non remplacement.

La Direction régionale du MAPAQ de Chaudière-Appalaches a toutefois fait tous les efforts possibles pour intéresser des personnes déjà à l'emploi du Gouvernement dans d'autres régions, à venir dispenser leurs services chez nous, et avec un certain succès. Nous avons ainsi pu compenser en partie les pertes irréparables subies par les départs massifs. Mais il nous fallait revoir ce que nous appelons notre offre de service, c'est-à-dire, les secteurs couverts par notre personnel, et les moyens dont nous disposons pour répondre aux demandes et besoins de notre clientèle. Le dépliant inclus dans le présent numéro du journal " **VISION AGRICOLE** " présente, en abrégé, ce qu'est notre nouvelle offre de service, à qui ces services sont destinés, et indique les personnes chargées de dossiers ainsi que les points de service du MAPAQ dans la région.

Notre nouvelle offre de service est formulée en fonction de l'intérêt public. Elle tient compte de la disponibilité de nos ressources et de leurs compétences, et des besoins de la clientèle. L'action de notre personnel est d'abord orientée vers **l'innovation et le transfert technologique**. Nous devons toutefois couvrir les secteurs réglementaires pour lesquels nous sommes mandatés par l'État. Nous assumons également des activités permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises et d'accompagner le milieu dans sa prise en charge par le conseil individuel ou collectif. De plus notre personnel contribue par ses connaissances, au-delà des besoins régionaux, à l'avancement de l'agroalimentaire québécois. Certains conseillers ont d'ailleurs développé des compétences particulières dans des secteurs ciblés, ce qu'on qualifie d'expertise régionale: horticulture, génie agricole et agriculture biologique.

Tout cela est réalisé en conformité avec notre mission régionale qui a pour but de: "contribuer à

l'accroissement de la compétitivité des entreprises du bioalimentaire ainsi qu'à l'orientation, la pérennité et le développement de l'agriculture régionale, en fonction de la vitalité du monde rural."

Nous croyons donc être en excellente position pour répondre aux demandes de notre clientèle et pour accompagner nos partenaires dans la réalisation de leur mission. Nous demeurons à l'affût des occasions de faire mieux et davantage, et nous croyons fermement à la nécessité de notre présence, **pour l'avancement de l'agroalimentaire régional.**

**vos commentaires**



[© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000](#)

Date de la mise à jour: 2000-02-10



PRODUCTION LAITIÈRE

## Une étable solaire pour les génisses

*Sylvie Marois, technologiste agricole*

Permettre aux animaux de bénéficier des avantages des rayons du soleil en hiver, les protéger de ceux-ci en été et ainsi assurer leur confort pendant toute l'année, voilà les principales raisons qui ont favorisé la construction d'une étable solaire à La Ferme Serline inc. d'Issoudun dans la MRC de Lotbinière.

Madame Céline Blanchet et monsieur Serge Croteau propriétaires de cette entreprise laitière ont réalisé leur projet à l'été 1991. Leur bâtiment de 12,8 mètres par 23,2 mètres (42 pieds par 76 pieds) sert au logement des 34 génisses et taures du troupeau de l'âge de 6 mois jusqu'au vêlage.

La principale particularité d'un bâtiment de type solaire est sa localisation qui doit être faite dans l'axe "est-ouest". Le mur de la façade sud de l'étable étant recouvert de matériaux transparents (polyéthylène ou fibre de verre), ceci permet aux rayons du soleil d'entrer à l'intérieur une bonne partie de la journée, l'hiver. La course du soleil étant différente l'été, ses rayons frappent la toiture de tôle et n'entrent pas dans la bâtisse. Ce principe permet de maintenir la température ambiante plus élevée à l'intérieur qu'à l'extérieur en période hivernale et le phénomène inverse se produit l'été. La ventilation y est naturelle et le bâtiment n'est pas isolé.

À La Ferme Serline inc., l'aménagement intérieur du bâtiment est le suivant: en largeur, on retrouve une allée d'alimentation de 2,4 mètres (8 pieds) avec râtelier autobloquant le long de la façade sud, une aire d'alimentation de 4,3 mètres (14 pieds) où est produit 70% du fumier et une aire de couchage avec litière de 6,1 mètres (20 pieds). En longueur, des barrières divisent la bâtisse en 5 parcs dont la largeur varie en fonction de l'âge des animaux qui y sont logés. À une des extrémités du bâtiment, une section de 12,8 mètres par 4,9 mètres (42 pieds par 16 pieds) sert à l'entreposage des aliments et de la litière.

Après 8 ans d'opération, les propriétaires ne regrettent pas leur choix et y voient encore presque uniquement des avantages. D'abord, les animaux y sont très confortables et les taures ne vont plus au pâturage. Elles sont plus calmes et leur alimentation est mieux contrôlée. Leur développement s'est grandement amélioré. Elles vèlent plus grandes avec un poids de 600 kilogrammes à 26 mois d'âge. Leur capacité d'ingestion des aliments a aussi augmenté ce qui en fait de meilleures laitières. La détection des génisses en chaleur est plus facile.

Autre avantage, le temps consacré aux soins et à l'alimentation représente seulement 45 minutes par jour. Ce type de bâtiment convient bien au système d'alimentation avec balles rondes qui est utilisé à la ferme. Le nettoyage de l'aire d'alimentation qui est fait 2 fois par semaine avec un tracteur ne prend qu'une heure. Le fumier de cette section est entreposé dans la fosse à lisier. Celui de l'aire de couchage, qui est évacué 2 fois par année, est épandu ou placé en amas aux champs.

Pour les propriétaires, le fait que les animaux ne soient pas tous dans le même bâtiment n'est pas un inconvénient. Lorsqu'ils se rendent à l'étable solaire c'est uniquement pour les génisses et les taures. Ils peuvent donc leur accorder toute leur attention et détecter plus facilement les problèmes; c'est donc un autre avantage. Aussi, étant donné que ce type de bâtisse n'est pas isolé, le coût de construction est moins élevé.

La principale contrainte est l'adaptation des taures qui se préparent au vêlage et qui sont transférées dans l'étable à stalles attachées. N'étant pas habituées de se lever et se coucher dans un espace restreint, on doit leur porter une attention particulière pendant une semaine après le transfert. À la Ferme Serline, pendant cette période, les taures sont placées dans une stalle avec matelas et un panneau recouvre le dalot pour éviter les blessures. Une fois la transition faite, les taures vêlent sans problème. Il est important de mentionner que les vêlages dans l'étable solaire ne donnent pas de bons résultats.

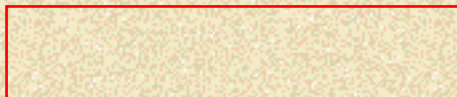
En terminant, si c'était à refaire madame Blanchet et monsieur Croteau reconstruiraient exactement le même bâtiment. Cependant, quelques éléments sont à prendre en considération lorsqu'on choisit ce type de construction:

- le site choisi doit permettre d'orienter le bâtiment dans l'axe "est-ouest";
- le travail au froid pendant quelques minutes par jour;
- la consommation d'aliments est de 15% plus élevée qu'en bâtiment chaud pendant la période hivernale;
- un nombre suffisant de parcs pour éviter les écarts d'âges trop importants;
- l'utilisation d'abreuvoirs chauffants.

Lors de la construction vous devez prévoir un investissement de 130\$/mètre carré (12\$/pied carré) si vous optez pour une structure de bois ou 180\$/mètre carré (17\$/pied carré) pour celle d'acier. À la Ferme Serline inc., le plan 20208 du MAPAQ a été utilisé lors du projet de construction. Il est disponible à votre centre de service.

**vos commentaires**





## **Une journée des jeunes éleveurs réussie !**

*Yvon Breton, technicien agricole*

**Du 7 au 11 juillet dernier, se tenait la dix-septième édition de l'exposition agricole de Bellechasse-Dorchester, maintenant connue sous le nom d'Expo BBQ. Le volet agricole de cette exposition aura été un franc succès sur toute la ligne. Au cours de la journée des jeunes éleveurs, tenue le 8 juillet, 109 participants et participantes étaient inscrits aux différents concours.**

Pour débiter cette journée, monsieur Carl Saucier du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ) a donné un exposé sur les qualités recherchées pour qu'une vache soit fonctionnelle et rentable. Les jeunes ont par la suite mis à contribution leur savoir en participant à un concours d'expertise sur quatre vaches qui leur ont été présentées. Le second volet de cette journée consistait en un concours écrit dont le thème principal traitait de l'anatomie de la vache laitière. En après-midi, il y a eu jugement de cinq classes de génisses et un concours de présentation. La journée s'est terminée par une réception au cours de laquelle fut dévoilé le meilleur jeune de la journée. Pour déterminer ce gagnant, des points sont attribués à chaque participant en fonction des efforts fournis et des résultats obtenus. Monsieur Jean-Noël Labbé de Saint-Gervais s'est mérité ce titre.

Cette journée supportée par le MAPAQ permet aux jeunes participants d'apprendre et d'échanger sur divers aspects de l'agriculture. En plus de participer sur une base locale, celles et ceux qui se classifient peuvent se mesurer aux autres jeunes dans des expositions régionales, provinciale et nationale.

### **Initiation à l'agriculture**

Au cours de cette même journée, une journée d'initiation à l'agriculture, pour les jeunes de 13 ans et moins qui fréquentent les terrains de jeux, avait été organisée. Près de 400 jeunes des municipalités avoisinantes ont pu assister à une pièce de théâtre, présentée par la Fédération des producteurs de lait du Québec, qui avait pour thème "Les bienfaits des produits laitiers". Un rallye avait aussi été organisé à leur intention afin qu'ils puissent prendre contact avec les exposants agricoles et commerciaux; ils ont également pu assister au jugement des jeunes ruraux. Des commentaires reçus, il ressort que ces jeunes ont trouvé la journée très intéressante.

### **Jugement Holstein**

Le samedi 10 juillet, 51 exposants ont présenté 193 têtes au juge, Callum McInven. Le championnat junior a été remporté par "Ploegsway Misty II" propriété de madame Mélanie Boulet, messieurs Pierre Boulet et Martin Lacroix. Le championnat senior a été décerné à "Firststar Astre Charity" propriété de la Ferme Arthur Lacroix, Mélanie Boulet et Martin Lacroix. Les bannières juniors ont été méritées par la ferme Pierre Boulet tandis que les bannières du meilleur éleveur et du meilleur exposant ont été décernées respectivement à la Ferme Boulet et à la Ferme Arthur Lacroix, Mélanie Boulet et Martin Lacroix.

le 99.08.19

**vos commentaires**



[© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000](#)

**Date de la mise à jour: 2000-02-17**



Agroenvironnement

## Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales

*Michel Fortier, ingénieur*

Depuis ce printemps, la production de bovins de boucherie est régie, en terme agroenvironnemental, par un guide des bonnes pratiques pour la gestion des fumiers. Ce guide a été publié conjointement par la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de l'Environnement. Il vise à proposer des aménagements visant à réduire la pollution tout en assurant la viabilité et la compétitivité des fermes bovines. Autrement dit, des aménagements relativement peu coûteux en particulier pour les élevages à l'extérieur, avec enclos d'exercice.

### Champ d'action du guide

Même si les différentes techniques d'élevage du bœuf y sont abordées, le guide vise plus particulièrement les élevages extérieurs avec enclos, ou cour d'exercice avec étable ouverte ou installation minimale, comprenant seulement un bâtiment de service pour le vêlage, un corral, etc. À ce chapitre, il importe de préciser que ce type d'aménagements est principalement utilisé pour les élevages de veaux d'embouche.

## DÉFINITIONS

- **L'enclos d'exercice** est un espace de terrain extérieur où la densité animale est inférieure à 5 kilogrammes de poids vif au mètre carré; pour obtenir cette densité animale, on doit assurer une superficie d'environ 150 mètres carrés d'enclos par vache. Ce genre d'enclos n'est pas pavé.
- **La cour d'exercice** a une dimension plus restreinte et la densité animale est inférieure à 5 kilogrammes de poids vif par mètre carré. Généralement bétonnée, la cour d'exercice occupe une superficie d'environ 5 à 6 mètres carrés par vache de boucherie.

### Pourquoi proposer des aménagements pour les enclos d'exercice?

Ces aménagements sont proposés pour réduire la pollution occasionnée par le ruissellement du purin en provenance des enclos d'exercice. De même, ils visent l'amélioration de la régie de ces enclos: actuellement, la majorité de ces enclos deviennent, particulièrement au printemps, des bourbiers où les animaux s'enfoncent dans le fumier et où leur confort et leur santé sont menacés.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **En regard de la pollution**, on doit empêcher le purin de couler directement ou indirectement dans les cours d'eau, entre autres, par un éloignement suffisant, par la captation des éléments fertilisants par l'herbe, et en retardant le plus possible le dégel printanier du fumier par l'addition de litière. De cette façon, les écoulements de purin surviennent quand la végétation est reprise. On doit concentrer l'alimentation et donc la production de fumier sur une superficie restreinte de 15 à 20 mètres carrés par vache, ce qui en permet la reprise et l'épandage.
- **En regard de la santé animale**, il faut assurer en tout temps une bonne portance aux animaux afin qu'ils ne s'enfoncent pas trop. Pour ce faire, il suffit de procéder à l'ajout d'une quantité de litière appropriée. Également, faire sortir les animaux de l'enclos d'hivernement quand la fonte printanière fait en sorte qu'il est impossible de garder la zone d'alimentation gelée. À ce moment, les envoyer dans un enclos de printemps et d'automne constitué de 0,5 à 0,6 mètre (1,5 à 2 pieds) de copeaux grossiers ou les entrer dans le bâtiment pendant une période d'environ 45 jours, si la superficie de celui-ci est assez grande.

Donc, en pratique on a besoin de deux aires extérieures distinctes: une pour l'hiver, utilisée de décembre à la mi ou fin mars, et une autre de printemps et d'automne, sur lit d'écorces, ayant une superficie de 20 à 30 mètres carrés par vache, qui est en soi une partie intégrante du grand enclos de 150 mètres carrés par vache.

Les suggestions proposées dans le guide des bonnes pratiques constituent une solution parmi l'éventail disponible aux entreprises de bovins de boucherie pour répondre aux normes agroenvironnementales qui visent à réduire la pollution et à améliorer la régie du cheptel bovin.

Les aménagements proposés sont éligibles aux subventions du programme Prime-Vert du MAPAQ et se veulent une amélioration par rapport à bien des modes de gestion des troupeaux bovins pratiqués actuellement. Les employés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont reçu la formation sur le guide des bonnes pratiques; vous pouvez donc obtenir, de vos conseillères et conseillers habituels, les renseignements requis pour connaître les nouveaux aménagements et les exigences qui sont mis de l'avant. Pour obtenir une copie du guide, veuillez vous adresser à votre Centre de service du MAPAQ.

**vos commentaires**

Date de la mise à jour: 2000-02-17



## Gagnant du concours organisé par Jagribec

Monsieur Martin Roy de Saint-Claire est le gagnant d'un souper pour deux personnes à l'hôtel Le Georgesville, de Saint-Georges de Beauce. Le nom du gagnant a été pigé parmi une trentaine de participants qui devaient compléter un coupon-réponse et indiquer la solution au mot caché publié dans l'UPActuelle et le journal Vision agricole de juin dernier.

En effet, l'Association des jeunes agriculteurs de la Beauce "JAGRIBEC" a procédé au tirage d'un souper pour deux personnes au Georgesville de Saint-Georges, lors d'une réunion de son conseil d'administration tenue le 10 août dernier. Les participants recevront sous peu un dépliant d'information sur cette association et ils seront invités à assister à des activités organisées pour les jeunes de la relève agricole, dans leur secteur. À noter que la réponse au mot caché était: JAGRIBEC. Félicitations au gagnant et merci à celles et ceux qui ont participé!

**Collaboration spéciale:** Johanne Gagnon, Fédération de l'UPA de la Beauce

1999.08.13



**vos commentaires**

Date de la mise à jour: 2000-02-17



PRODUCTION BOVINE

## Pour en finir avec deux vieux mythes !

*Mario Bouchard, technicien agricole*

Le Petit Larousse définit un mythe comme une "construction de l'esprit qui ne repose pas sur un fond de réalité". Je crois que cette définition correspond en partie à ce que nos entreprises bovines vivent. Ces mythes peuvent souvent influencer nos décisions d'élevage, à tort ou à raison. Pour le bénéfice du lecteur, j'oserai m'aventurer à vous en divulguer deux, qui vous ont peut-être déjà influencés.

### Premier mythe

**"Le veau d'embouche qui est blanc ou crème, et de grande taille, est celui qui donne le meilleur prix aux encans spécialisés."**

Cette affirmation est en partie vraie parce que l'offre est majoritaire dans les encans spécialisés de veaux d'embouche pour cette catégorie de veaux produits au Québec. Mais si l'on se fie aux tendances canadiennes et nord-américaines, la tendance actuelle des commandes des acheteurs pour les parcs d'engraissement semble se modifier pour répondre aux besoins du marché.

Ce type de veau qui est composé en majeure partie par les races Charolais et Simmental (races bovines fortement représentées au Québec) est de moins en moins prisé par les finisseurs, pour les raisons suivantes:

- ces races demandent une quantité supérieure de grains pour les finir quand elles prédominent dans la composition génétique des veaux, donc un coût par kilogramme plus élevé;
- les races Charolais et Simmental, qualifiées de "terminales", produisent une qualité de viande qui se classe souvent dans les catégories A et AA; le Québec en 1998 ne produisait que 13% de AAA qui est le grade supérieur au niveau persillage, comparativement à 39% dans l'Ouest canadien selon une étude publiée par la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Le compromis idéal dans l'élevage serait atteint pour la finition avec un animal qui aurait 50% de sang anglais et 50% de sang de races continentales (Herman, 1995). Cette dernière affirmation pourrait expliquer la différence de classement des carcasses entre le Québec et l'Ouest.

### Deuxième mythe

"Si je croise mes vaches à prédominance Charolais ou Simmental avec des taureaux de races anglaises comme Hereford ou Angus rouge pour produire des femelles hybrides de remplacement pour mon troupeau, j'essuie une perte sur les veaux mâles dirigés aux encans."

Ce deuxième mythe qui n'est pas dénué d'une certaine réalité actuelle (pas toujours vérifiée) du marché est très "coriace" et nous est servi souvent comme argument qui justifie les croisements de races tels que pratiqués en majorité au Québec: par exemple, taureau Charolais x femelle Charolais x Simmental, etc.

À cela, je réponds que la perte à la vente de certains veaux, s'il y en a effectivement une, sera compensée largement par le fait d'axer son programme de sélection des vaches sur la "**fertilité du troupeau reproducteur**", par l'apport de sang anglais dans les femelles reproductives du troupeau. La recherche, largement documentée, a démontré qu'il est **économiquement 5 fois plus rentable** de travailler sur la fertilité du troupeau que sur les caractères de croissance et **10 fois plus rentable** de travailler sur la fertilité de ce même troupeau que sur les caractères reliés à la carcasse.

Donc, à court terme, une perte potentielle sur la grosseur et le gain de certains veaux mâles (ce mythe semble de moins en moins vrai car les veaux demi-sang anglais se vendent de mieux en mieux, dans nos encans spécialisés) vous donnera un rendement supérieur à moyen terme car vous aurez travaillé sur la fertilité de votre troupeau (Leachman, 1997). Des chiffres publiés en 1991 par l'Université de l'Alberta révélaient, entre autres, que les problèmes de fertilité sont responsables de 51,3% des vaches réformées.

En ramenant du sang anglais dans les femelles de votre troupeau, vous réduirez sensiblement la taille de vos vaches, et il est démontré qu'une vache croisée comme par exemple, Angus x Hereford de plus petite taille (1 300 à 1 350 lb) exige de 10 à 30% moins d'énergie dans son alimentation que des vaches croisées à prédominance Charolais ou Simmental, de taille supérieure (1 600 à 1 800 lb) (Selection of Beef Cattle Breeds, Alberta, mars 1999). Qui dit moins d'énergie, dit moins de fourrages et/ou de grains, d'où la possibilité d'augmenter votre cheptel et d'avoir plus de viande à vendre ou bien de vendre le surplus de vos récoltes, les vaches consommant moins d'aliments. Dans le contexte de la production bovine actuelle où les profits réalisés sont minces et variables, la conversion alimentaire, ou l'efficacité des bovins à transformer le fourrage en viande, est une avenue à ne pas négliger si l'on veut mieux contrôler nos coûts de production. La conversion alimentaire n'est pas à négliger si l'on veut maintenir la part du marché du bœuf par rapport au poulet ou au porc.

Mieux valoriser la vigueur hybride dans nos troupeaux commerciaux, cela veut dire une augmentation de 16%, et jusqu'à plus de 20%, du poids du veau sevré par vache exposée à la saillie. Au congrès du bœuf 1998, la conférence "Un bon veau en dix points", qui a été adaptée avec la collaboration de Tom Hamilton, mentionne que les bénéfices d'un croisement bien planifié et répondant aux normes du marché pourrait amener un revenu supplémentaire de 70\$ à 110\$ par vache. Pensez-y bien!

En terminant, voici l'énoncé d'un célèbre joueur de hockey, qui a révolutionné à sa manière ce sport qui nous est si cher: "Au hockey, pour bien réussir un jeu, il faut se diriger dans la direction où va la rondelle, et non dans la direction d'où vient la rondelle!" Je me permets de rêver un instant, en pensant que cette petite phrase si bien dite par notre Wayne Gretzky national pourrait aussi être vraie dans notre industrie bovine québécoise.

Aux prochains mythes, peut-être !

butacc.jpg (5931 octets)



**vos commentaires**



[© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000](#)

Date de la mise à jour: 2000-02-07



## **PAEF: vaut mieux s'y préparer maintenant !**

Jean-Noël Couture, agronome, Conseiller régional en grandes cultures

Suite aux modifications du "Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole" (RRPOA) édictées dans la Gazette officielle du 7 avril 1999, de nouvelles normes sont en vigueur concernant la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF). Les exploitations en surplus de déjections animales du bassin de la rivière Chaudière ont avantage à entreprendre immédiatement une démarche pour la réalisation de leur PAEF; celui-ci sera obligatoire pour épandre leurs déjections animales après le 1er octobre 1999, donc cet automne, et au cours des saisons de croissance qui suivront.

L'obligation pour une exploitation agricole existante de détenir un PAEF repose sur la première des deux éventualités suivantes:

- La demande d'un certificat d'autorisation comportant un changement de type d'élevage ou de mode de gestion des déjections, ou une augmentation de plus de 50 unités animales.
- Le calendrier modifié prévu au règlement.

Le règlement prévoit les dates suivantes pour la mise en application des PAEF:

- **Le 1er octobre 1999:** pour les entreprises en surplus de déjections animales dans le bassin de la Chaudière;
- **Le 1er octobre 2000:** pour les entreprises en surplus en dehors du bassin de la Chaudière;
- **Le 1er octobre 2001:** pour toutes les autres entreprises sur fumier liquide et pour celles de plus de 75 unités animales sur fumier solide;
- **Le 1er octobre 2002:** pour les entreprises utilisant des engrais minéraux sur des superficies minimales variables selon les cultures;
- **Le 1er octobre 2003:** pour les exploitations de moins de 75 unités animales, sauf celles non visées par le PAEF.

Les entreprises en surplus de déjections animales du bassin de la rivière Chaudière devront donc posséder un PAEF pour épandre des matières fertilisantes après le 1er octobre 1999. Ce PAEF peut être réalisé selon les besoins en azote des cultures qui figurent dans les grilles du Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ). Les modifications du 7 avril 1999 ont assoupli, de façon temporaire, les normes relatives aux doses d'épandage: elles permettent de faire la transition d'une fertilisation basée sur l'azote vers une fertilisation basée sur le phosphore, dans les années futures.

Ainsi, les exploitations en surplus du bassin de la Chaudière auront 5 ans, soit jusqu'au 1er octobre 2004,

pour se conformer à la norme phosphore P1; elles auront un autre délai de 5 ans pour se conformer à la norme phosphore P2, encore plus sévère. Les normes P1 et P2 déterminent les quantités de déjections animales pouvant être appliquées selon deux critères de l'analyse du sol: la teneur (kilogramme/hectare) et la saturation (%) en phosphore. Les normes d'épandage deviennent de plus en plus sévères à mesure que ces deux critères d'analyse augmentent.

Les exploitations ayant des teneurs ou des saturations élevées en phosphore ont intérêt à mettre rapidement en place des mesures de réduction du phosphore, même pendant la période où le règlement leur permet de fertiliser sur la base azote. Dans le cas contraire, elles amplifieront les problèmes de saturation en phosphore puisque les apports permis dépassent les exportations des cultures. Les mesures de réduction seront plus contraignantes dans les phases P1 et P2 car les sols se seront enrichis.

### **Pas de temps à perdre**

La réalisation d'un PAEF exige une série de procédures qui ne peuvent pas être réalisées simultanément. **Le plan de ferme et les analyses de sol** sont des éléments essentiels qui peuvent allonger considérablement les délais, et dont certaines étapes de réalisation aux champs doivent se faire pendant la saison de croissance.

Les propriétaires d'exploitations agricoles dont la date de mise en application du PAEF est le 1er octobre 1999 devraient contacter et consulter au plus tôt, si ce n'est déjà fait, des organismes ou des conseillers offrant ce service. Ils devraient prendre entente avec la personne de leur choix et donner un mandat de préparation de PAEF. Compte tenu du nombre de PAEF à réaliser et du nombre réduit d'intervenants dans ce dossier, il y a raison de croire qu'il y aura cohue à la dernière minute.

Le MAPAQ ne réalise pas de PAEF en Chaudière-Appalaches. Vous devez faire appel à des organismes agroenvironnementaux subventionnés, tels que Fertior et les clubs-conseils en agroenvironnement, des consultants privés, certaines coopératives agricoles ou certains fournisseurs d'intrants. Voici les coordonnées des organismes subventionnés par le MAPAQ en Chaudière-Appalaches:

Club agroenvironnemental de Beaurivage	Saint-Romuald	418-525-0067
Club agroenvironnemental des Bassins versants des Rivières Bélair et Morency	Saints-Anges	418-253-6558
Club agroenvironnemental de la Côte-du-Sud	La Pocatière	418-856-3044
Club agroenvironnemental des Etchemins	Lac-Etchemin	418-625-9001
Club agroenvironnemental des rendements optimums de Bellechasse	Saint-Charles	418-884-2504
Club-Conseil Beauce Agri-Nature	Saint-Georges	418-226-3200
Club-Conseil Bellechasse Nouvelle-Beauce	Saint-Romuald	418-525-0067
Club Ferti-Conseil de Lotbinière-Nord	Saint-Romuald	418-525-0067
Club de fertilisation de Beauce	Sainte-Hénédine	418-935-3531

Club de fertilisation Chutes-Chaudière	Saint-Romuald	418-834-9610
Club Optisol de Montmagny	Montmagny	418-241-5205
Fertior	Saint-Bernard	418-475-4475

99.08.19

**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000**

**Date de la mise à jour: 2000-02-07**



## GESTION DES FUMIERS

### Aides financières plus avantageuses

**François Gagnon, agronome et ingénieur**  
**Responsable des dossiers agroenvironnementaux**

Depuis le 25 juillet 1988, le gouvernement du Québec soutient les exploitations agricoles à travers les programmes PAAGF(1), PAIA(2) et maintenant Prime-Vert. D'ici 2003, le gouvernement vise l'entreposage étanche et suffisant des fumiers de tous les élevages tenus à un tel entreposage selon le Règlement sur la réduction de la pollution agricole.

En mars dernier, lors du Rendez-vous des décideurs, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait des modifications au programme d'aide ayant pour effet notamment, d'éliminer le plafond de l'aide financière par structure d'entreposage.

Les effets des modifications au programme sont déjà perceptibles. En Chaudière-Appalaches, au début du mois d'août, le nombre de projets de réalisation de structures d'entreposage dépasse largement le nombre de projets réalisés l'an passé. À cette date, 145 projets ont été engagés entraînant des déboursés de plus de 5,6\$ millions payables sur deux ans. Nous visons l'objectif de construction de 184 structures cette année.

Cet objectif doit être atteint et même dépassé. Même si certains entrepreneurs n'étaient plus en mesure de prendre de nouveaux contrats pour cette année, ce n'est pas le cas pour tous cependant, des structures peuvent toujours être réalisées puisque de nouveaux entrepreneurs s'ajoutent. Pour ce qui est des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement, nous observons que les délais ont été significativement diminués.

### L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière accordée est fonction du volume de fumier à entreposer durant 250 jours. Les petites exploitations bénéficient d'une aide financière de 90% des coûts, tandis que les autres touchent 70%. Par petite exploitation, il faut comprendre que la production des fumiers de toute exploitation doit être égale ou

inférieure à 800 mètres cubes sur fumier solide ou 1 000 mètres cubes de lisier, sur une période de 250 jours.

Comme il n'y a plus de maximum d'aide financière par structure d'entreposage, le ministère versera le moindre des coûts réels admissibles ou des investissements maximaux admissibles selon le volume de fumier et le type de structure, multiplié par le taux de l'aide financière. Le fait qu'il n'y ait plus de maximum par structure rend très avantageux la construction d'une structure avec toiture, puisque les investissements maximaux sont majorés de 40%.

## LA FIN DE L'AIDE FINANCIÈRE APPROCHE

Pour atteindre l'objectif de conformer toutes les exploitations agricoles d'ici l'an 2003, le programme d'aide prévoit un échéancier différent selon le nombre d'unités animales par exploitation qui doit se rendre conforme:

- **cette année**, pour 100 unités animales et plus;
- **l'an 2000**, entre 76 et 99 unités animales;
- **l'an 2001**, entre 51 et 75 unités animales;
- **l'an 2002**, pour les exploitations qui ont moins de 50 unités animales et qui doivent construire une structure étanche.

Après l'échéance applicable à son cas, l'exploitation agricole devra assumer entièrement les coûts de construction des structures d'entreposage. Il commence à se faire tard pour les entreprises de 100 unités animales qui ne sont pas conformes. Il ne faut pas compter sur un report de l'échéancier: entreprenez immédiatement la démarche de mise en conformité. Certains croient qu'ils pourront continuer à opérer comme actuellement, même s'ils ne sont pas conformes. C'est prendre un gros risque qu'ils devront assumer.

Pour les exploitations qui se situent dans le groupe de 76 à 99 unités animales, il faut entreprendre dès cet automne les démarches pour l'obtention du certificat d'autorisation. Contactez à cette fin votre centre de service du MAPAQ.

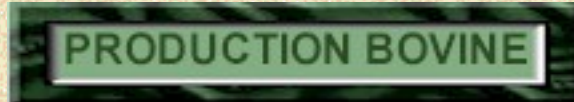
1. PAAGF: programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers
2. PAIA: programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement

**vos commentaires**



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000

Date de la mise à jour: 2000-10-03



## Deux incontournables: gestion et efficacité

***Denis Brouillard, agronome***

***Conseiller en développement des productions animales***

On peut produire du bœuf et rentabiliser sa ferme; mais on ne peut y arriver n'importe comment. Dans cette production comme dans les autres, le succès économique ne peut être obtenu qu'au prix d'une excellente gestion et du maximum d'efficacité dans toutes les activités de la ferme.

Depuis 1994, des résultats technico-économiques de fermes vaches-veaux sont disponibles pour tout le Québec dans la banque de données Agritel. Des entreprises de veaux d'embouche ont participé au réseau EDER en gestion: leurs résultats techniques et économiques sont révélateurs. Nous avons comparé les résultats obtenus en 1997 par des fermes de différents grosseurs. Ensuite, nous avons subdivisé les groupes de fermes de façon à comparer celles des régions **périphériques** (Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord, Outaouais) à celles des régions **centrales** (toutes les autres, incluant Chaudière-Appalaches). Chaque groupe était composé de quinze à vingt fermes. Tous les résultats compilés proviennent de fermes ayant moins de 400\$ de ventes autres que le bœuf.

Les grandes fermes des régions périphériques obtiennent les meilleurs résultats économiques avec un bénéfice d'exploitation de 177\$ par vache alors qu'il est de (5\$)<sup>1</sup> par vache dans les régions centrales. À mesure que le troupeau diminue, le bénéfice par vache diminue aussi. Cependant, il reste positif dans les régions périphériques alors que le déficit se creuse pour les régions centrales. Le bénéfice d'exploitation est le montant qui reste pour rémunérer le travail de l'exploitant et sa famille (travail non déjà rémunéré) ainsi que l'argent investi dans l'entreprise. Il en résulte que le solde résiduel ou l'excédent monétaire, ce qui reste après avoir tout payé soit les charges, les salaires, le coût de vie et les paiements, s'élève à 14 228\$ pour les grandes fermes des régions périphériques alors qu'il est négatif, à (3 429\$)<sup>1</sup>, dans les régions centrales. Les fermes moyennes et petites obtiennent des excédents monétaires qui laissent à désirer dans toutes les régions.

Les meilleurs résultats sont obtenus par:

- Un investissement par vache plus faible, notamment dans les bâtiments et la machinerie. La dette par vache, environ 2 000\$, est comparable dans les groupes sauf pour les petites fermes des régions centrales.
- Une plus grande production de viande par vache. Dans les grandes fermes, les veaux sont sevrés plus lourds et semi-finis ou finis dans une proportion de 60% (régions périphériques) comparativement à 20% (régions centrales). Chaque vache du groupe des grandes fermes (régions périphériques) produit près de 50 kilogrammes (kg) de viande de plus que la moyenne des deux autres groupes. À ce sujet, il n'y a pas ou peu de différence entre les groupes des régions centrales.
- Une plus grande efficacité du travail. Chaque personne à temps plein dans les grandes fermes produit de 7 000 à 8 000 kg de viande de plus qu'une autre dans les fermes moyennes.
- Une production de fourrage à coût moindre. Les grandes fermes produisent à un coût de beaucoup inférieur aux petites fermes; de l'ordre de 60\$ la tonne métrique.

Un élément majeur distingue les fermes des régions centrales de celles situées dans les régions périphériques, ce sont les actifs autres qu'animaux par vache. En effet, en région centrale, les entreprises ont investi énormément plus dans ces actifs: de 63 à 112%. Il faut donc y penser à deux fois avant d'investir encore dans des bâtiments, des machines ou des structures à fumier trop bétonnées.

Les fermes participantes des régions centrales sont moins rentables et généralement moins productives que celles des régions périphériques. Pour compenser ce déficit, les exploitations des régions centrales doivent augmenter de façon très importante leur efficacité autant économique que technique. On doit corriger sans tarder cette situation pour éviter que l'écart s'agrandisse davantage avec le temps. Voilà bien sûr un défi de taille à relever; mais les défis sont justement faits pour être relevés. L'occasion est belle et on doit commencer dès maintenant pour y arriver: gestion et efficacité en sont deux éléments incontournables. N'oublions pas que, malgré les grandes différences entre les régions, toutes ces fermes sont au Québec et que tous les producteurs de veaux d'embouche se réfèrent au même coût de production et vendent aux mêmes finisseurs.

En conclusion, la probabilité de faire des profits est meilleure avec des fermes de 80 à 90 vaches par unité travail personne (UTP). Cependant, les fermes de plus petite dimension ont encore leur place **à condition qu'elles soient très efficaces, qu'elles réduisent l'investissement en machines et en bâtiments et qu'elles utilisent des techniques réduisant la charge de travail.**

<sup>1</sup> Les montants entre parenthèses indiquent des résultats négatifs.

Note: cet article est inspiré d'un écrit de Raynald Lapointe, agronome du MAPAQ à Alma. Il a été modifié pour ajouter des résultats comparatifs utiles pour notre région. Ces données ont été recueillies et compilées par les syndicats de gestion.

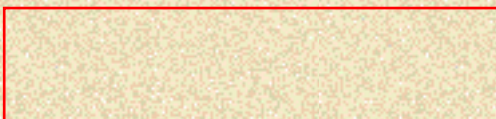
**Bénéfice et dette comparés entre les régions périphériques et les régions centrales**

	DIMENSION DES FERMES					
	régions périphériques			régions centrales		
	petite	moyenne	grande	petite	moyenne	grande
Nombre moyen de vaches	41	72	155	42	61	98
Bénéfice d'exploitation (\$)	365	5 614	27 542	(14 924)	(6 351)	(496)
Bénéfice d'exploitation par vache (\$)	9	79	177	(364)	(104)	(5)
Excédent monétaire(\$)	(1 406)	(6 487)	14 278	(16 095)	(13 447)	(3 429)
Dettes totales/vache (\$)	1 918	2 237	1 843	3 398	1 900	2 029

### Actif et productivité comparés entre les régions périphériques et les régions centrales

	DIMENSION DES FERMES					
	régions périphériques			régions centrales		
	petite	moyenne	grande	petite	moyenne	grande
Actif total/vache (\$)	5 321	3 887	4 058	9 871	7 001	5 236
Actif animaux/vache (\$)	1 222	1 297	1 505	1 186	1 511	1 081
Autres actifs/vache (\$)	4 098	2 589	2 552	8 685	5 490	4 155
Viande produite/vache (kg)	279	245	308	263	246	263
Viande produite/UTP (kg)	10 683	15 586	24 029	10 033	11 213	18 276
Vaches/UTP	38	64	78	38	44	69
Coût de production du fourrage (\$/tm)	102	80	71	167	166	106

Le 27 juillet 1999





**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000**

**Date de la mise à jour: 2000-02-09**



## Production de viandes

**Un groupe d'éleveurs et d'intervenants des MRC de L'Islet et de Montmagny ont décidé d'entreprendre, cet automne, une série de démarches dans le but de mieux valoriser leurs productions de viandes.**

- Vous êtes producteur ou productrice agricole (bovin, volaille, porc, mouton, gibier, etc.);
- Vous voulez vous lancer dans la production agricole;
- Vous avez des difficultés ou ne savez pas comment mettre en marché votre production;
- Vous voulez transformer votre production;
- Vous recherchez des technologies, des partenaires ou des équipements pour développer votre entreprise;
- Vous disposez d'expertises ou d'équipements qui peuvent être mis au service d'autres éleveurs.

Nous vous invitons à vous joindre à nous afin de travailler à l'identification de projets et de groupes projets, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'action pour mettre en œuvre ces projets. Vous pouvez vous inscrire auprès de monsieur Jean-Michel Bordron, agent de développement de la Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA) au 418.839.9002, poste 243, ou auprès de madame Annick Deschênes, agente de développement rural au CLD de L'Islet au 418.598.6388. Nous comptons sur le plus grand nombre pour prendre en main le développement de nos entreprises.

**Collaboration spéciale:** pour le groupe provisoire, Gil W. Dupont, producteur, Saint-Roch-des-Aulnaies.

**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000**

**Date de la mise à jour: 2000-02-09**